

Devenez

Destination Vélo 2015



Un trophée de la Fédération française de cyclotourisme



Trophée « Destination Vélo 2015 »

■ Préambule

Depuis 10 ans, une évolution importante des mentalités est en marche concernant l'utilisation du vélo. Il retrouve peu à peu une place dans les déplacements quotidiens, d'abord dans les villes mais également dans des secteurs plus ruraux. Cette mutation progressive influence le comportement des usagers qui se tournent de plus en plus vers des vacances actives à vélo.

Pour valoriser les territoires et leurs efforts d'aménagement et de structuration de l'offre en faveur du tourisme à vélo, la Fédération française de cyclotourisme, en collaboration avec le salon Destinations Nature, les Départements & Régions cyclables et en partenariat avec le site veloenfrance.fr, les magazines *Cyclotourisme* et *Cyclotourisme-mag.com*, organise la deuxième édition du **Trophée Destination Vélo de l'année**.

Cette récompense sera remise au département offrant le réseau cyclable et les services attenants les plus développés. Deux autres départements parmi les candidats se verront également valorisés.

Date de la remise du prix : du 19 au 22 mars 2015

Lieu : Salon Destinations Nature Paris Expo - Porte de Versailles - Hall 4

■ Comment participer ?

Le concours s'adresse aux départements français s'inscrivant dans une démarche favorisant le développement de la pratique du vélo.

Deux possibilités :

- ✓ Être présélectionné par la FFCT, en fonction des éléments connus sur les départements, répondant aux critères de sélection (voir ci-dessous). Les départements choisis seront contactés par la Fédération et devront compléter leur dossier de candidature pré-rempli.
- ✓ Déposer un dossier de candidature, répondant à tous les critères de sélection.

Pour participer, les candidats devront répondre à un maximum de critères et renvoyer leur dossier de candidature le 28 février 2015 au plus tard (cachet de La Poste faisant foi).

■ Modalités

Critères de sélection

- ✓ Nombre total de km d'itinéraires cyclables (dont ceux présents dans veloenfrance.fr) ;
- ✓ Nombre de circuits Route et VTT ;
- ✓ Itinéraires adaptés au plus grand nombre (variété des niveaux de difficulté des tracés) ;
- ✓ Présence d'un ou plusieurs labels FFCT sur son territoire (« Ville et territoire vélotouristiques » / base VTT de randonnée FFCT) ;
- ✓ Présence de randonnées permanentes labellisées par la FFCT ;
- ✓ Présence de circuits mettant en valeur les sites d'intérêt touristique répertoriés par la FFCT (sites BPF) ;
- ✓ Nombre de « Bonnes Adresses » présentes sur veloenfrance.fr ;
- ✓ Présence de points Accueil vélo ;
- ✓ Présence de voies vertes et pistes cyclables ;
- ✓ Grand(s) itinéraire(s) véloroute ;
- ✓ Lien avec les structures locales de la Fédération française de cyclotourisme ;
- ✓ Cibles de clientèles « vélo » ;

- ✓ Présence et valorisation de points d'intérêts sur les circuits et itinéraires ;
- ✓ Visibilité, promotion (site web dédié, présence sur sites partenaires, docs promotionnels, etc.) ;
- ✓ Mise à disposition de produits packagés sur la destination vélo/itinéraire ;
- ✓ Autres caractéristiques « vélo » (événements, etc.).

Le jury

Ce dernier sera composé des différents acteurs du développement du tourisme à vélo en France.

■ Mise en valeur des lauréats

Les trois départements seront valorisés :

- sur le salon : remise des récompenses, invitation presse ;
- à la suite de cet événement : dans un communiqué de presse (annonce des résultats) et sur Internet via *Cyclotourisme-mag.com*.

La Destination Vélo 2015 sera également mise en avant :

- dans la revue *Cyclotourisme* ;
- dans les newsletters à destination des structures et licenciés de la Fédération.

Ce dernier pourra valoriser le prix reçu et ses actions en faveur du développement du tourisme à vélo sur ses supports de communication jusqu'au prochain salon.



■ Dossier de candidature

À renvoyer au plus tard le 28 février 2015 (le cachet de la Poste faisant foi) :
Fédération française de cyclotourisme – « Destination vélo de l'année »
12 rue Louis Bertrand – CS 80045
94207 Ivry-sur-Seine

Contact : Charlotte Faure - 01 56 20 88 79 - c.faure@ffct.org

Organisme

Dénomination

Département candidat

Téléphone

Email

Adresse postale

Personne référente

Nom

Prénom

Fonction

Téléphone

Email

Adresse Postale (si différente de l'organisme)

Éléments de candidature

*Toutes les informations renseignées par le département seront prises en compte dans le choix de la « Destination vélo 2015 ». Merci d'apporter le maximum d'éléments à même d'étayer votre candidature et de fournir les documents permettant de justifier les critères demandés en annexe.
Les départements candidats acceptent le règlement en vigueur.*

Nombre total de kilomètres d'itinéraires cyclables (dont ceux présents sur veloenfrance.fr)
Merci d'indiquer les circuits de votre département

Répartition du nombre de circuits Route et VTT

Itinéraires adaptés au plus grand nombre, variété des niveaux de difficulté
Merci d'indiquer le niveau de difficulté de ces parcours

Présence d'un ou plusieurs labels FFCT sur le département (« Ville et territoire vélotouristiques » / Base VTT de randonnée FFCT)

Présence de randonnées permanentes labellisées par la FFCT

Merci de préciser le nombre et le détail

Présence de circuits mettant en valeur les sites d'intérêt touristique répertoriés par la FFCT (sites BPF)

Véritable patrimoine de la Fédération française de cyclotourisme, les sites BCN--BPF – six par département – sont autant de lieux touristiques de notre Hexagone à découvrir à vélo. Ainsi, en sillonnant la France à vélo, les cyclotouristes peuvent participer aux challenges du Brevet de cyclotourisme national ou au Brevet des provinces françaises (BCN – BPF)

Nombre de « Bonnes Adresses » sur le département, répertoriées sur le site veloenfrance.fr
Merci de préciser le nombre et le détail

Présence de points Accueil vélo
Merci de préciser le nombre et le détail

Présence de voies vertes et pistes cyclables

Merci de préciser le nombre et le détail

Grand(s) itinéraire(s) véloroute

Merci de préciser le nombre et le détail

Lien avec les structures locales de la Fédération française de cyclotourisme
L'avis officiel du Comité Départemental de cyclotourisme sera demandé

Cibles de clientèles « vélo »

Présence et valorisation de points d'intérêt sur les circuits et itinéraires

Visibilité, promotion (site web dédié, présence sur sites partenaires, docs promotionnels, etc.)

Mise à disposition de produits packagés sur la destination vélo/itinéraire

Autres caractéristiques « vélo » (événements, etc.)



Trophée « Destination Vélo 2015 »

Règlement du concours

Article 1^{er}

Le Trophée « Destination Vélo 2015 » est organisé par la Fédération française de cyclotourisme, 12 rue Louis Bertrand – CS 80045 94207 IVRY SUR SEINE, en partenariat avec le salon Destinations nature, jusqu'au 28 février 2015, date limite d'envoi des candidatures (cachet de La Poste faisant foi).

Article 2 > Participation

Ce concours est ouvert à tous les départements français. Deux possibilités :

- Être présélectionné par la FFCT, en fonction des éléments connus sur les départements, répondant aux critères de sélection (voir ci-dessous). Les départements choisis seront contactés par la Fédération et devront compléter leur dossier de candidature pré-rempli.
- Déposer un dossier de candidature spontanée, répondant à tous les critères de sélection.

Article 3 > Conditions

Pour participer, chaque département candidat doit être représenté par le Conseil général ou le Comité départemental de tourisme dudit département. Il doit faire parvenir avant le 28 février 2015 le dossier de candidature rempli ainsi que d'éventuelles annexes pouvant illustrer les éléments à :

Fédération française de cyclotourisme
« Destination vélo de l'année »
12 rue Louis Bertrand – CS 80045 94207 Ivry-sur-Seine Cedex
Renseignements : Eric Bréal - 01 56 20 88 79

Le Trophée « Destination Vélo 2015 » sera remis au département offrant le réseau cyclable et les services attenants les plus développés, à l'occasion du Salon Destinations Nature. Deux autres départements candidats se verront également valorisés. La remise du trophée sera organisée par la Fédération française de cyclotourisme en partenariat avec:

- Destinations Nature, le salon des nouvelles randonnées ;
- Les départements et régions cyclables ;
- Veloenfrance.fr ;
- la revue *Cyclotourisme* ;
- le site d'actualité *Cyclotourisme-mag.com* ;
- et les membres du jury.

Article 4 >

Vote les membres du Jury désigneront la Destination Vélo 2015 ainsi que les deux lauréats en fonction des critères déterminants listés ci-dessous.

Article 5 > Critères de sélection

Les critères de sélection seront pris en compte par le jury dans le choix des lauréats et devront être renseignés dans le dossier de candidature :

- ✓ Nombre total de km d'itinéraires cyclables (dont ceux présents dans veloenfrance.fr)
- ✓ Nombre de circuits Route et VTT ;
- ✓ Itinéraires adaptés au plus grand nombre (variété des niveaux de difficulté des tracés) ;
- ✓ Présence d'un ou plusieurs labels FFCT sur son territoire (« Ville et territoire vélotouristiques » / base d'activité VTT FFCT) ;
- ✓ Présence de randonnées permanentes labellisées par la FFCT ;
- ✓ Présence de circuits mettant en valeur les sites d'intérêt touristique répertoriés par la FFCT (sites BPF) ;
- ✓ Nombre de « Bonnes Adresses » présentes sur veloenfrance.fr ;

- ✓ Présence de points Accueil vélo ;
- ✓ Présence de voies vertes et pistes cyclables ;
- ✓ Grand itinéraire véloroute ;
- ✓ Lien avec les structures locales de la Fédération française de cyclotourisme ;
- ✓ Cibles de clientèles « vélo » ;
- ✓ Présence et valorisation de points d'intérêt sur les circuits et itinéraires ;
- ✓ Visibilité, promotion (site web dédié, présence sur sites partenaires, docs promotionnels, etc.) ;
- ✓ Mise à disposition de produits packagés sur la destination vélo/itinéraire ;
- ✓ Autre caractéristique « vélo » ...

Article 6 > Le jury

Ce dernier sera composé des différents acteurs du développement du tourisme à vélo en France.

Article 7 > Résultat et remise du Trophée

Le Trophée « Destination Vélo 2015 » et les deux récompenses seront remis aux départements lauréats au cours du salon Destinations nature à Paris, Parc des expositions. Les départements récompensés s'engagent à être présents lors de la remise. Le jury prendra contact avec les trois départements promus, dès délibération.

Article 8 > Promotion

Les 3 départements lauréats seront valorisés :

- dans un communiqué de presse ;
- sur Internet via *Cyclotourisme-mag.com*.

La Destination Vélo 2015 sera également mise en avant :

- dans la revue *Cyclotourisme* ;
- dans les newsletters à destination des structures et licenciés de la Fédération.

Ce dernier pourra valoriser le prix reçu et ses actions en faveur du développement du tourisme à vélo dans tous ses supports de communication. Il se verra attribuer par la Fédération française de cyclotourisme les outils de promotion nécessaires.

Article 9 > Règlement

Les départements candidats acceptent le règlement en vigueur. Le présent règlement peut être envoyé sur simple demande par email à Charlotte Faure : c.faure@ffct.org